



Compte rendu de la Commission vie associative du 16 novembre 2018

Introduction :

Cette rencontre fait suite à la première réunion de travail sur la vie associative qui s'est déroulée en juin 2018, dont le compte rendu est disponible sur le [site du Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest](http://www.conseil-developpement-brest.fr/images/pdf/socete/crva20806.pdf) (<http://www.conseil-developpement-brest.fr/images/pdf/socete/crva20806.pdf>).

Les principales attentes des participants à ce groupe de travail sont de disposer d'éléments de réflexions et de propositions pour :

- Coopérer et mutualiser, faire ensemble
- Affirmer le rôle politique des associations
- Proposition de travailler ensemble à l'échelle du Pays de Brest.

D'autre part, l'un des axes de travail issus de la première rencontre est de faire un état des lieux et un diagnostic des activités associatives dans le Pays de Brest.

Afin de répondre aux principales attentes des participants, il a donc été proposé de prendre connaissance des travaux du CESER de Bretagne et d'avoir le point de vue d'un enseignant-chercheur, Jean-François Draperi, spécialisé dans l'économie sociale et solidaire et les coopératives notamment.

Résumé des Echanges:

Difficultés :

- Manque d'intérêt des élus pour le fonctionnement de la vie associative et ses difficultés
- Nécessité de prise en compte du fait associatif et de l'engagement citoyen qu'il représente notamment en matière de citoyenneté et de lutte contre l'extrémisme
- Désaffection de l'engagement citoyen
- Passage du statut de partenaire des collectivités à celui de prestataire
- Du fait des transferts de compétences aux intercommunalités, sentiment d'éloignement des élus et de relations technocratiques
- Difficultés importantes liées aux appels à projets de plus en plus nombreux et complexes qui interdisent toute démarche innovante et expérimentale
- L'approche gestionnaire des collectivités réduit les possibilités d'initiatives
- Problèmes d'interconnaissance, de liens entre les associations et leurs potentiels financeurs
- Méconnaissance des possibilités de mécénat et des financements privés locaux (TPE, PME) mal identifié et pas valorisé.



- Manque de lieu de rencontre, de mutualisation de type maison des associations, dans le Pays de Brest ; le numérique ne peut pas tout résoudre à lui seul
- Besoin d'accompagnement, d'ingénierie pour permettre aux petites associations de structurer leurs projets et de développer des activités
- Besoin d'harmonisation, de rationalisation de la demande publique
- Le code des marchés publics n'est pas un code de coopération, il accentue la concurrence, y compris pour les associations
- Manque de reconnaissance de l'expertise d'usage des associations

Potentialités

- Mieux faire connaître les plates formes et les réseaux existants
- Cartographie du réseau régional des points d'appui, d'accompagnement en cours d'élaboration
- S'appuyer sur le rapport du CESER pour interpeller les collectivités
- S'appuyer sur la richesse associative du territoire pour engager une réflexion, une structuration qui permette de rompre l'isolement tant des professionnels que des bénévoles
- Des possibilités d'organisations évolutives existent telles que les SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif) autour d'un projet politique commun.
- Démarche d'engagements réciproques entre associations et pouvoirs publics engagée par le Mouvement associatif

Conclusion :

Yannick Hervé, président du Mouvement associatif.

Jean François Draperi nous a invités à inventer une économie de marché non capitaliste. C'est extrêmement ambitieux, même si l'on a commencé à aller dans cette direction. Les propositions du CESER constituent aujourd'hui notre feuille de route. On a la chance d'avoir en Bretagne quelques représentants de la puissance publique, y compris parmi les représentants de l'Etat, qui sont favorables à la co-construction des politiques publiques. Avec plusieurs partenaires, la construction d'une cartographie du réseau régional des points d'appui, d'accompagnement est engagée. Une démarche d'engagements réciproques y compris sur des questions de financement et de soutien à la vie associative et sur la question du dialogue entre la puissance publique et les associations est initiée. Le mouvement associatif a décidé de mettre en œuvre des démarches de coopération inter associatives à l'échelle de territoires. Le développement de l'alliance entre élus et société civile, associative est une nécessité.



Présentations et échanges

1 - : « Les défis de la vie associative en Bretagne »,
rapporteurs du CESER : Marie-Madeleine Hinault (MMH) et Hervé Latimier (HL)

Près de 8 mois après le temps fort des premières Assises régionales de la vie associative à Saint-Brieuc, le 14 avril dernier, nous sommes heureux, Hervé Latimier et moi, d'être invités à vous présenter ici à Brest, l'étude du CESER de Bretagne sur « Les défis de la vie associative en Bretagne ». Nous remercions particulièrement, M. Guy Jourden, Président du Conseil de développement ainsi que M. Yannick Hervé, Président du Mouvement associatif de Bretagne, tous deux anciens membres du CESER.

A leur demande, nous centrerons notre intervention sur les liens entre les associations et les territoires ainsi qu'à l'enjeu de la structuration territoriale de la vie associative. Que seraient en effet la Bretagne et ses territoires sans les associations ? De même, ne pourrait-on se demander : que serait la vie associative en Bretagne sans son lien au territoire ? D'ailleurs, faut-il parler d'un « lien au territoire » au singulier ou plutôt, de « liens aux territoires » au pluriel ? En effet, cet ancrage territorial ne devient-il pas de plus en plus « multi-territorial » et « interterritorial » ?

Dans un contexte général de mutations et de transitions multiples, le CESER identifie cinq grands défis pour la vie associative. Nous ne ferons ici qu'en rappeler les principales préconisations – car elles sont liées les unes aux autres - et développerons plus particulièrement, en lien avec la thématique de la soirée, le défi territorial.

Premier défi : connaître et reconnaître la vie associative pour ce qu'elle fait et pour ce qu'elle est.

Pour relever ce 1^{er} défi, le CESER formule les préconisations suivantes :

- Préserver et valoriser la liberté d'association et l'autonomie de la société civile ;
- Reconnaître que l'existence même de la vie associative est un bien commun ;
- Reconnaître qu'elle concourt à l'intérêt général non seulement pour ce qu'elle *fait* mais aussi pour ce qu'elle *est*, en mettant au cœur de cette reconnaissance le projet associatif qui fonde son existence et lui donne sens ;
- Co-organiser des assises régionales de la vie associative en Bretagne, par exemple tous les trois ans, à décliner dans les territoires ;
- Créer et pérenniser une plateforme d'observation régionale de la vie associative en Bretagne en s'appuyant sur les observations existantes et diffuser les connaissances.



Deuxième défi : Cultiver les richesses humaines de la vie associative

Pour relever ce second défi, le CESER préconise les actions suivantes :

1) Pour encourager, accompagner et soutenir les bénévoles

- Soutenir fortement les bénévoles qui prennent des responsabilités en créant des conditions et des environnements facilitants qui donnent envie de s'engager : accompagnement, conseil, information, formation, transmission, valorisation, sécurisation juridique et financière, défraiement, conciliation des temps, garde d'enfants, matériel et usages numériques, locaux, transports, aide aux fonctions de représentation dans les instances publiques...
- Encourager et faciliter le bénévolat associatif de toutes les personnes qui souhaitent s'y engager, en étant particulièrement attentif aux situations de celles qui sont confrontées à des difficultés particulières : handicaps, pauvreté et précarité, activité professionnelle, éloignement...
- Promouvoir l'égal accès des femmes aux responsabilités associatives, en particulier aux fonctions de présidentes (2/3 d'hommes actuellement)
Connaître et mieux prendre en compte les nouvelles formes d'engagement dans la vie associative, y compris en innovant dans la gouvernance démocratique des associations ;
- Encourager le bénévolat associatif des jeunes en prenant en compte leurs attentes et nouveaux modes d'engagement ; faciliter les rencontres avec les associations locales, par exemple en organisant régulièrement des temps d'échanges au sein d'établissements d'enseignement volontaires : écoles, collèges, lycées, centres de formation d'apprenti.e.s, enseignement supérieur, centres de formation continue...
- Engager une réflexion sur l'élaboration d'une « carte régionale de la formation des bénévoles associatifs » ; Valoriser les acquis de l'expérience bénévole.

2) Pour consolider l'emploi associatif

- S'appuyer sur la Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire (SRESS) adoptée par le Conseil régional en février 2017, en étant particulièrement attentif à la fragilité de l'emploi dans les Petites et moyennes associations employeuses ;
- Développer le conventionnement pluriannuel pour sécuriser le financement public des emplois associatifs d'intérêt général ; bien distinguer l'aide à l'insertion professionnelle de l'aide à l'emploi associatif durable en lien avec le projet associatif ;
- Renforcer les moyens humains et financiers des opérateurs du Dispositif local d'accompagnement (DLA) en Bretagne et expérimenter un DLA dédié à la transmission associative ;



- Encourager et soutenir fortement les initiatives de mutualisation inter associative dans les territoires en termes de gestion partagée des richesses humaines.

Troisième défi : Adapter les modèles socio-économiques aux mutations

Pour relever ce 3^{ème} défi, le CESER préconise les actions suivantes :

- Aider les associations qui le veulent à adapter leurs modèles socio-économiques au service de leurs projets associatifs ;
- Etre attentif à la fragilité particulière des petites et moyennes associations employeuses ;
- Accompagner les associations qui le souhaitent dans l'étude de la diversification de leurs sources de financement ;
- Réhabiliter la subvention de fonctionnement au projet associatif défini par les associations elles-mêmes, et veiller à ce que la commande publique et les appels à projets valorisent ce dernier ;
- Engager une réflexion régionale sur la mutabilité des statuts associatifs et leur adaptation au développement du projet et de l'activité.

Quatrième défi : Mettre l'outil numérique au service de tous et du projet associatif

Ce défi, comme les autres, est à relier étroitement aux enjeux territoriaux de la vie associative. En effet, si la vie associative est ancrée aux territoires, ceux-ci sont aujourd'hui à la fois physiques et numériques.

Pour relever ce 4^{ème} défi « Mettre l'outil numérique au service de tous et du projet associatif », le CESER préconise les actions suivantes :

- Créer une plateforme régionale numérique agrégeant les contenus et ressources pour les associations ; mettre à disposition ou créer des salles de visioconférences accessibles en proximité, en particulier pour faciliter la formation et le bénévolat à distance - lorsqu'ils sont possibles - et pour limiter les déplacements ;
- Développer, notamment par la formation, une culture générale sur le numérique parmi les acteurs de la vie associative ; renforcer en particulier cette action par le biais du Fonds de développement de la vie associative (FDVA) et développer en Bretagne le Dispositif local d'accompagnement (DLA) « transition numérique » ;
- Veiller, au sein des associations, à ce que les technologies et usages numériques soient mis au service de tous et du projet associatif ;
- Faire en sorte que tout projet numérique soit accompagné d'un projet d'inclusion numérique, y compris par l'accès au très haut débit pour tous.



Cinquième défi : Relever le défi de la structuration, de la coopération et de l'accompagnement dans les territoires

Nous nous attarderons davantage sur ce dernier défi territorial selon la sollicitation qui nous a été faite.

Pour relever les nombreux défis de la vie associative en Bretagne, ses acteurs pourraient, s'ils le souhaitent, s'organiser - et se réorganiser - à différentes échelles territoriales. En effet, la reconfiguration récente du paysage territorial implique d'abord le développement de nouvelles coopérations inter associatives volontaires, ensuite une meilleure coordination régionale de l'action publique, et enfin la structuration du réseau territorial de l'accompagnement de la vie associative.

Même si une part conséquente des associations est rassemblée au sein de fédérations, de coordinations ou d'autres grands réseaux, représentés au niveau régional par le Mouvement associatif de Bretagne, et si ceux-ci réalisent déjà un important travail de structuration, le paysage associatif reste largement morcelé. Ceci découle de la liberté d'association, de la diversité, de la vitalité et de la créativité de la société civile en Bretagne.

Dans un contexte marqué par des mutations multiples et rapides, notamment par un environnement territorial mouvant et des tensions financières croissantes, ce foisonnement et cette dispersion associatifs peuvent aussi représenter une certaine faiblesse pour relever les défis présents et à venir. Cette division peut même être exacerbée dans certains secteurs par la mise en concurrence des associations entre elles, par exemple sur un marché privé ou pour répondre à une commande publique.

Or, comme l'a souligné Olivier Dulucq lors de son audition au CESER : « *la vie associative consiste à faire mieux ensemble ce qu'on n'aurait pas pu faire seul* ».

Si ce principe concerne chaque association prise isolément, il pourrait probablement s'appliquer plus souvent à différentes associations volontaires pour se fédérer davantage autour d'enjeux communs ancrés à leur secteur d'activité et/ou à leur(s) territoire(s). Cet enjeu du développement de la coopération et de la mutualisation inter associatives apparaît de plus en plus essentiel, voire une question de survie, pour certaines associations fragiles ou qui pourraient rapidement le devenir.

L'action publique pourrait l'encourager et le soutenir aussi volontairement que délicatement, dans le respect de la liberté, de l'indépendance et des spécificités associatives.

Comme les associations, les acteurs publics sont confrontés à de nombreuses mutations et contraintes qui les amènent fréquemment à remettre en question le niveau, les modalités et les critères de leur soutien à la vie associative. Comme les associations, l'action publique est souvent dispersée et sans coordination : il y a presque autant de politiques associatives en Bretagne qu'il y a d'acteurs publics.

Cette situation, induite par la libre administration des collectivités territoriales, peut être vue comme une opportunité pour démultiplier les soutiens locaux à la vie associative, mais elle peut aussi être considérée comme une faiblesse dans un contexte de crise des finances publiques provoquant un certain repli des collectivités et de leurs groupements sur leurs



compétences obligatoires et spécialisées, tandis que, de son côté, l'Etat se recentre sur ses missions régaliennes.

Plusieurs acteurs associatifs rencontrés par le CESER ont aussi alerté sur le risque d'éloignement des décideurs des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) - notamment lorsqu'ils sont de grande taille - par rapport aux besoins et aux acteurs de la vie associative locale. Le risque pour les associations locales est que les différents financeurs finissent, en l'absence de soutien coordonné, par « se renvoyer la balle » et qu'elles se retrouvent, au final, avec moins de soutien, voire sans soutien et sans interlocuteur public.

S'il existe de nombreux points d'appui territoriaux à la vie associative en Bretagne, ceux-ci sont de natures très diverses et inégalement répartis. Sauf exception, ils ne coopèrent qu'assez peu entre eux. En réalité, il n'existe pas en Bretagne de carte régionale complète et encore moins de réseau régional de l'accompagnement de la vie associative, ce alors même que les besoins et attentes des acteurs associatifs en ce domaine sont très importants, ne serait-ce qu'en termes d'information, de conseils, de formation et de mutualisation par exemple.

La mise en place de ce réseau régional de l'accompagnement relève en premier lieu de l'initiative et de la responsabilité du secteur associatif lui-même. Pour advenir, il a besoin du soutien d'une action publique régionale coordonnée dont le Conseil régional et l'Etat en région pourraient prendre l'initiative en y associant le Mouvement associatif et d'autres collectivités territoriales volontaires ainsi que les Conseils de développement.

La structuration de cet accompagnement territorial de la vie associative en Bretagne suppose donc une triple coordination :

- la *première coordination* est celle des associations entre elles et de leurs fédérations (ce à quoi s'attendent déjà ces dernières et le Mouvement associatif)
- la *deuxième coordination* est celle des acteurs publics entre eux ;
- enfin, la *troisième coordination* est celle permise par l'heureuse rencontre des deux premières !

Pour relever ce défi territorial, le CESER préconise les actions suivantes :

- Mieux reconnaître les associations, dans toute leur diversité, comme des acteurs à part entière de la démocratie territoriale, à tous les niveaux ;
- Encourager le développement des coopérations inter associatives dans les territoires ; y compris par la consolidation de l'aide apportée aux têtes de réseaux, fédérations et coordinations associatives et au Mouvement associatif pour développer leur rôle de structuration territoriale et régionale ;
- Développer les démarches de type « Charte d'engagements réciproques » ;
- Mutualiser les fonctions supports de la vie associative au niveau intercommunal avec des relais communaux de proximité dans les grands EPCI ; intégrer son rôle dans les projets de territoire ainsi que dans les actions de revitalisation des centralités (nous renvoyons ici à la récente étude du CESER sur le sujet) ;



- Mieux coordonner l'action publique de soutien à la vie associative en Bretagne en inscrivant cet objectif à l'ordre du jour de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) et en mobilisant les outils de contractualisation territoriale ;
- Intégrer les enjeux de la vie associative dans le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Bretagne (SRADDET) ;
- Développer l'interconnaissance entre les associations, les élus territoriaux et leurs services administratifs, notamment par des actions de co-formation ;
- Recenser, cartographier, structurer et coordonner le réseau territorial des acteurs de l'accompagnement de la vie associative en Bretagne en veillant à sa bonne articulation avec le réseau des pôles de l'économie sociale et solidaire.

Alors, que serait la Bretagne et ses territoires sans les associations ? Et que serait les associations sans les territoires ?

En conclusion, la vie associative est une composante essentielle du développement durable et solidaire de la Bretagne et de ses territoires. Elle est un élément fondamental de sa qualité de vie, de sa cohésion sociale et territoriale. *Dans les territoires et entre les territoires, la vie associative contribue souvent à faire émerger l'intérêt général et concourt à sa réalisation, c'est pourquoi il faut la reconnaître et la soutenir pour ce qu'elle est autant que pour ce qu'elle fait.*

La reconnaissance de l'intérêt général de la vie associative ressort fondamentalement d'une décision politique, expression démocratique d'un choix de société inscrit dans un ou plusieurs territoires. La vie associative est un bien commun à faire vivre et à cultiver ensemble.

Face aux nombreux défis qui se présentent, dans un contexte de mutations et de transitions de toute nature, la diversité, le maillage territorial, la capacité d'adaptation et d'innovation des associations sont un réel atout pour la Bretagne et ses territoires.

Le CESER est convaincu que sans les associations, la Bretagne ne serait plus la Bretagne.

Toutefois, sans nouvelles coopérations et synergies entre les associations et leurs territoires, quel sera l'avenir de la vie associative en Bretagne ?

Le CESER souligne que les associations ne pourront relever ces nombreux défis en restant trop isolées et dispersées.

Leur capacité originelle à « faire mieux ensemble ce qu'on ne pourrait pas faire seul » pourrait se révéler une force vive pour l'avenir, en innovant entre elles – et surtout par elles-mêmes - ainsi qu'avec leurs partenaires publics et privés.



2 - Intervention de Monsieur Jean-François Draperi

Directeur du Centre d'économie sociale du CNAM – Paris, Rédacteur en chef de la RCMA, revue d'économie sociale et solidaire

Chaque association a son identité, en fonction de son activité, sa taille, sa structure de son histoire..., je rejoins pleinement le 1^{er} défi du CESER : c'est fondamental de réaffirmer le droit de s'associer.

Des menaces pèsent sur la vie associative.

- L'affaiblissement des volontés pour administrer une association, d'autant que leur fonctionnement se complexifie et que ce sont les salariés qui la font fonctionner. Ainsi, il y a un risque de banalisation, on parle d'isomorphisme par rapport aux entreprises. C'est-à-dire qu'il peut y avoir un éloignement du projet, même s'il est toujours là, si les instances fonctionnent toujours, car le projet s'efface sous la nécessité de sauvegarder l'association. Charles Gide a eu un mot concernant les coopératives : « l'essentiel n'est pas qu'elles durent mais qu'elles renaissent ». C'est une manière de dire que toutes les organisations sont instituantes, une fois institutionnalisées elles disparaissent. Donc il met l'accent sur la personne, l'important ce sont les besoins auxquels l'association répond. Dans ces besoins insatisfaits ou mal satisfaits, on inclut l'emploi associatif ; c'est inévitable. Dans les 2 chiffres qu'on met en avant quand on parle du secteur associatif, il y a l'emploi. Ce n'est pas pour dire que ce n'est pas important, mais je pose la question du rapport entre le projet associatif et l'emploi associatif. Pour les grandes associations, il ne faut pas négliger d'envisager un changement de statut vers une organisation coopérative ou une Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Quand le législateur a créé ce statut en 2001, il a pensé aux grandes associations des secteurs social et médico-social en premier lieu.

- La mise en concurrence, en particulier des appels à projets et appels d'offre, peut être mortifère. C'est un vrai problème. Je me place du point de vue encore une fois du mouvement coopératif ou de l'économie sociale et solidaire, est-ce que les associations vont reproduire ce que font les entreprises, se mettre en concurrence les unes avec les autres ? C'est un phénomène déjà engagé, alors que la France ne manque pas d'entreprises, de concurrence, mais plutôt de coopération. Est-ce que ce n'est pas aux associations de montrer l'exemple, est-ce que les associations ne doivent pas agir en complémentarité et non pas en concurrence dans un milieu, un espace donné ? A titre d'exemple, certains GSMS (groupements sociaux et médicosociaux) fonctionnent bien et permettent aux associations de se compléter, de se regrouper dans les réponses aux appels d'offres plutôt que d'y répondre individuellement et d'être concurrentes. Il existe également des groupements d'employeurs associatifs qui se développent et sont très intéressants et permettent des mutualisations et développent l'emploi, en particulier dans le milieu sportif qui emploie des animateurs à temps partiel. Ils permettent aussi de développer des sites internet par exemple et par là une nouvelle visibilité aux associations.

- Le risque d'introduction de nouvelles techniques gestionnaires est favorisé par les appels d'offres. Certaines fondations d'entreprises s'immiscent dans la gestion des



associations. On assiste au développement de l'entrepreneuriat social en tant que business. Par le biais de financements, de nouvelles conditions sont posées. L'objectif des grandes entreprises qui créent des fondations est de faire du business avec les mêmes techniques, les mêmes placements financiers que ceux qu'elles mettent en œuvre dans leurs activités économiques. Le risque de dénaturation du projet est par conséquent très élevé.

- Les relations avec les collectivités publiques devraient être des relations de complémentarité et deviennent des relations de concurrence. Cela n'a pas lieu d'être puisque l'association, et plus largement l'économie sociale et solidaire, et les collectivités publiques sont deux formes de légitimité démocratique, elles ont les mêmes valeurs. Il faut qu'il y ait cette reconnaissance réciproque de légitimité. Cela pose la question du projet politique des associations qui sont dispersées, émiettées. On pourrait imaginer une vraie fédération à l'échelle d'un territoire, le Pays de Brest, La Bretagne..., dont le programme pourrait répondre à un besoin d'intérêt général et non au seul objectif de rassembler, de faire du lien entre les associations. On peut citer l'exemple du projet alimentaire de territoire du Briançonnais qui a permis à de nombreuses petites associations, aux collectivités, à des coopératives etc... de se mobiliser ensemble autour de ce projet, le co-construire et le faire vivre.

- Au nom de la légitimité démocratique qu'ont les associations, elles doivent travailler avec les collectivités en amont du lancement des appels d'offres. Il est essentiel de travailler avec les collectivités publiques à la co-construction des politiques. Les lobbies des grandes entreprises le pratiquent de façon à influencer les politiques publiques et réduire au maximum l'impact des appels d'offres sur leur projet d'entreprise, à l'exemple du Boston consulting group, cabinet de consultants au service de multinationales américaines qui a fourni une étude complète au ministre sur la politique environnementale de la France afin d'influer sur sa politique.

Il est tout à fait possible pour les associations de le faire également dans leurs territoires. Il est essentiel de travailler avec les collectivités. L'argument en faveur de cette co-construction en amont de l'appel d'offre est celui de l'intérêt économique du territoire. Si le lauréat de l'appel d'offre est une association, une coopérative locale, une TPE-PME locale, l'argent public reste ancré dans le territoire, dans le cas d'une grande entreprise, il est certain qu'une partie de l'argent public local ira enrichir d'autres territoires. Or un territoire est riche de l'argent qui y circule. L'argumentation de la législation des marchés publics ou européenne ne tient pas pour contrer ces projets, des clauses particulières existent et sont applicables. De nombreux exemples à différentes échelles existent en Europe.

Cela sous-entend un projet de développement local, et les associations sont parties prenantes de ce projet de développement par leur rôle, social, culturel, d'éducation, sportif, médical...

- Le secteur marchand n'est pas obligatoirement néfaste pour les associations, le commerce équitable fait partie du secteur marchand. L'échange marchand existe depuis des millénaires alors que le capitalisme n'a que 5 siècles. La question est de savoir dans quel marché on entre, comment on régule le marché. La monnaie a parfois eu un effet moralisateur sur les échanges, a permis d'éviter des conflits, d'équilibrer les échanges.



Concernant les associations, même si la majorité de leurs activités sont non marchandes, il ne faut pas qu'elles craignent d'aller sur le marché. Dans une logique d'appel à projet, d'appel d'offre, le problème n'est pas là. La difficulté c'est la définition des règles, du juste prix, lorsque les activités peuvent rentrer sur le marché. « Si l'on pense que rentrer dans le marché, c'est perdre son âme, alors on n'aura jamais d'alternative au capitalisme, parce qu'on ne peut pas envisager une société sans marché. »

Les associations sont concernées par la recherche d'une économie marchande non capitaliste.

Des exemples de partenariats entre collectivités et associations sont nombreux, ils se construisent autour de l'élaboration d'un projet commun. Si dans le mouvement associatif, on place l'Association comme préalable à la discussion, on ne peut pas y parvenir puisque la collectivité agira de même et mettra LA Collectivité en préalable.

Or l'important c'est de dépasser le niveau des institutions (associations, communes, collectivités..) pour aller vers les personnes, les habitants des territoires. Si l'on prend en considération l'ensemble des personnes vivant dans le territoire, si l'on répond à la question comment on vit dans le territoire, on va trouver les complémentarités. En résumé, il ne faut pas faire un fétichisme de l'institution au regard de nouveaux besoins, d'une nouvelle société.



3 - Le Débat

1^{ère} partie : Intervention du CESER

Quel intérêt des élus pour la vie associative ?

Thierry Abaléa, SEMAFOR : Vous indiquez que le CESER est souvent sollicité par le monde associatif afin d'en savoir plus sur cette étude, qu'en est-il des élus et de leurs techniciens ?

Réponse du CESER :

Il est vrai que nous sommes déçus. Autant le milieu associatif est très à l'écoute de nos propositions autant les élus semblent peu s'y intéresser. On espère néanmoins que cette situation va s'améliorer.

Yannik Bigouin informe l'assistance qu'à la demande d'une collectivité, une intervention conjointe, mouvement associatif / CESER, aura lieu demain pour la première fois.

Anne Marie Kervern, Adjointe au maire de Brest en charge des droits et de la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Je ne suis pas élue en charge de la vie associative, mais dans mon champ d'actions bien évidemment il y a des associations et je retrouve l'ensemble des sujets qui ont été abordés au quotidien dans mon action politique. Je remercie Thierry Abaléa d'avoir posé la question de l'intérêt des élus pour ce sujet. Je m'étonne de ce peu d'intérêt des élus dans la mesure où de nombreuses associations sont partenaires des collectivités et que sans elles les politiques publiques ne pourraient pas s'inscrire sur le territoire.

Sylvie Mousset, Fondation SNCF Bretagne.

La Fondation SNCF est peu connue y compris des collectivités. La problématique est qu'on peut avoir des fonds ou de l'aide puisqu'on a développé du mécénat de compétences comme d'autres fondations, mais **qu'on a du mal à se rencontrer de manière humaine et simple**. Il y a de l'argent mon parfois on butte avec les associations sur la **définition de leurs besoins, elles n'ont pas forcément besoin d'accompagnement financier mais aussi d'accompagnement en matière de compétences de salariés qui viennent renforcer des énergies de citoyens**. On reçoit de multiples sollicitations en fonctions de nos axes de soutiens que sont la culture, la solidarité et l'éducation. J'ai pris mes fonctions en Bretagne il y a 6 ans et j'ai encore du mal à comprendre comment tout cela s'organise, **comment informer, comment toucher les associations qui en ont le plus besoin**. Certaines associations sont rompues à la réponse aux appels à projets, elles ont des salariés qui remplissent ces dossiers, ce ne sont d'ailleurs pas les dossiers les plus attractifs car ils sont administratifs. Il vaut mieux avoir du vécu d'un bénévole. J'avais envisagé de rassembler en Bretagne, l'ensemble des fondations d'entreprise qui n'ont pas toutes de représentation régionale, sans succès.

L'une des difficultés du mécénat d'entreprise est sa mauvaise image, il est souvent confondu avec du sponsoring.

Il y a donc un **problème d'interconnaissance, de rencontre**. J'ai longtemps cru que la Chambre de régionale de Commerce et d'industrie, qui avait annoncé qu'elle allait recenser



tous les appels à projet pour les rediffuser aux acteurs, permettrait d'atténuer cette méconnaissance du mécénat. Malheureusement ce projet ne s'est pas structuré et l'on ne sait toujours pas vers qui s'orienter pour porter les appels à projets à la connaissance des associations.

Dernier point, concernant notre territoire du **Pays de Brest, il manque des maisons des associations**. Je travaille beaucoup avec celles de Quimper-Cornouaille et de Rennes qui sont un bon moyen pour soutenir les associations en matière d'ingénierie pour le montage des dossiers de réponse aux appels à projets. Pour autant toutes les associations n'en sont pas membres et toutes les maisons des associations ne remplissent pas ce rôle. Je me questionne donc sur cette énergie et parfois cet argent présent. On n'arrive plus à structurer ce que proposent la collectivité, les politiques de la ville...

CESER : **Le problème de l'information est crucial** ; les associations qui n'ont pas de salarié pour remplir les dossiers renoncent à remplir 20 pages de dossiers pour obtenir 500 € de subvention. Les très grosses associations sont à l'inverse rodées à cet exercice.

L'exemple de Quimper est effectivement très intéressant, comme celui de Morlaix. Néanmoins on constate aussi parfois des résistances, des réticences, de la part d'associations vis-à-vis du mécénat sans doute par méconnaissance. Il faut garder à l'esprit que seuls 4 % des ressources proviennent du mécénat.

Sylvie Mousset : Je crois beaucoup dans le **potentiel des PME** qui n'ont pas les mêmes réflexes que les grands groupes dans le tissu local, territorial. Elles sont très peu orientées vers le mécénat alors qu'elles pourraient en tirer des bénéfices y compris économiques.

Jean Paul Caroff : ADESS de Morlaix

Le réseau des ADESS au niveau régional constitue un très bon relais particulièrement pour tout ce qui est mécénat de compétences Je fais également partie du réseau « Produit en Bretagne » par le biais de mon entreprise et le problème de la **RSE** se pose aux entreprises. Quand on parle de mécénat, dans les petites entreprises, il n'est pas identifié. Beaucoup de petites entreprises sponsorisent des tee-shirts, des ballons etc... , mais ce n'est pas mis en valeur alors qu'elles contribuent beaucoup au tissu associatif local. Produit en Bretagne incite ses membres à **valoriser ce mécénat local**.

Thierry Abaléa, Séma'For: Pour compléter vos propos Séma'For travaille avec l'espace associatif et RESAM à Morlaix, il y a un **vrai souci d'harmonisation et de rationalisation**. Il est aberrant de devoir remplir un dossier de 30 pages pour 500 € de subvention. Les appels à projets, notamment de fondations, sont multiples et variés, de nombreux bénévoles passent beaucoup de leur temps libre à les compléter, à vérifier que leur association remplit bien les conditions d'éligibilité etc... Il n'est pas rare que les associations doivent remplir une vingtaine de ces dossiers pour parvenir à un financement de quelques dizaines de milliers d'euros. On atteint là certainement les limites du système qu'il faudra qu'on traite dans notre groupe de travail. Dans le dialogue avec les collectivités on parle de



rationalisation depuis très longtemps, de dossier unique, mais on n'en est toujours pas là loin s'en faut.

Marie Pierre Lebreton, Familles rurales.

Je souhaitais réagir à votre phrase : « Il faut prendre les associations pour ce qu'elles font **et** ce qu'elles sont. ». Je constate qu'aujourd'hui **les relations avec les collectivités, auparavant fondées sur le partenariat, ont évolué vers de la prestation.** Ce qui m'interpelle aujourd'hui, c'est **l'échec de la mutualisation, l'intercommunalité qui nous éloigne des élus politiques.** Les relations avec les collectivités se font par les techniciens qui n'ont aucune connaissance du fonctionnement d'un budget associatif et ne savent pas comment on mène un projet associatif. On aboutit à des relations et des relations très technocratiques, et les bénévoles ne sont pas reconnus.

C'est là le gros danger aujourd'hui : **l'éloignement du politique** et la considération de prestataire et non de partenaire qui risque de conduire à un **affaiblissement important du bénévolat et donc du milieu associatif**, d'autant plus les **relations se sont tendues avec certaines collectivités** du fait de ce nouveau regard sur les associations.

Je crois fortement à **l'accompagnement, à la structuration avec des têtes de réseau** par exemple pour notamment rompre l'isolement, permettre aux bénévoles comme aux professionnels de se rencontrer.

Nelly Vivien, Francas du Finistère: Je voudrais dire **que les appels à projets, quels qu'ils soient, sont très délétères, puisqu'ils nous enferment.** Aujourd'hui, les associations n'ont plus la possibilité, ne savent plus où aller quand elles ont un projet original, innovant parce qu'elles ne sont jamais dans les bonnes cases. On est pris dans un engrenage avec des appels à projets, un nombre de conventions qui se réduit, des exigences des collectivités qui interdisent toute innovation...qui font qu'on est dans l'incapacité de répondre aux besoins sociaux. Qui dans les quartiers va être à l'écoute pour anticiper les besoins ? Nous ne souhaitons pas jouer le rôle de pompier ! **On fait aujourd'hui trop souvent appel aux associations quand il est trop tard par un appel à projet.** C'est un constat qui s'est très accentué ces dernières années.

Sylvie Mousset, Fondation SNCF : L'appel à projet permet néanmoins à certaines associations, par un accompagnement, de structurer leur projet, de présenter un budget prévisionnel...**Il y a un grand besoin de formation.** Une plate-forme numérique ne résoudra pas toutes les difficultés, il faudrait **une plate-forme d'ingénierie, de soutien**, de type « hot line », qui pourrait centraliser les appels à projets, les fléchages

Marie Pierre Le Breton, Familles rurales :

Il faudrait faire une enquête pour mesurer le temps que les professionnels passent à remplir ces dossiers. Le résultat serait effarant. Parallèlement, personne, aucun élu ne vient voir ce qu'on fait sur le terrain.



Yannick Hervé, La Ligue de l'enseignement :

Cette étude du CESER a le mérite de faire un premier état des lieux. **Il existe de nombreuses plates-formes réseaux...mais ils sont trop peu connus.** Il faudrait les mettre en avant, les faire connaître. A la ligue, on souhaite se battre pour **le nécessaire soutien de la puissance publique à cet engagement citoyen que constituent les associations**, espaces d'échanges, de décisions collaboratives, de lien social. La Bretagne a la particularité d'une grande richesse associative qui a su se fédérer dans tous les domaines. Ce rapport du CESER est un vrai point d'appui pour interpeler la puissance publique. Il permet de rappeler aux pouvoirs publics que **les associations ne sont pas des excroissances de leurs services**, elles sont autonomes ont un projet et ont **besoin d'un soutien pour développer des activités** y compris pour générer de l'auto financement. **Cette étude a permis de garantir certains financements tels que ceux de la région du département et de la ville de Brest** alors qu'auparavant ils étaient en baisse. C'est un premier pas. Il faut inverser la tendance et faire comprendre aux élus que **le financement de la vie associative est un investissement de long terme, notamment en matière de citoyenneté et de lutte contre l'extrémisme.**

CESER : On a évoqué l'appel à projet mais pas l'appel d'offre qui est encore pire ! Il faut revenir sur le projet associatif.

Attention aux financements européens !

Attention à l'innovation, que veut dire projet innovant ? Ne vaut-il pas mieux répondre à des besoins réels?

2^{ème} partie , intervention de Jean-François Drapery

CESER : Quand on parle de marchand, il s'agit du marché tel qu'il est organisé actuellement, c'est-à-dire que lorsque qu'on répond à **un appel d'offre on est soumis au code des marchés qui n'est pas un code de coopération.**

JFD : Oui, mais on peut mettre **des clauses, des clauses sociales, d'insertion...**

CESER oui mais il y a aussi les clauses de la libre concurrence

JFD : Je me porte en faux par rapport à cet argument, de nombreux exemples prouvent le contraire. **Il s'agit d'une volonté politique.**

CESER : Certes, mais en France la majorité des acheteurs publics choisissent le moins disant et non le mieux disant.

Michel Jézéquel ,Don Bosco : Don Bosco se trouve dans une organisation évolutive ; d'une association loi 1901, on évolue vers **un rôle d'ensemblier** dans lequel il y a toujours l'association mais aussi **des coopératives, des SCIC. C'est un nouveau modèle économique qui se met en place autour d'un projet politique commun.**

Le fait associatif n'existe pas que dans le cadre de la loi de 1901, il est plus large. Dans une association, il y a la **dimension politique et des dimensions techniques**, par exemple la capacité à répondre à des fonds européens, à des appels d'offres... Ces **dimensions**



techniques peuvent être mutualisées. Pour autant, ce n'est pas toujours le cas des projets politiques, ils peuvent être différents. Le fait associatif c'est aussi **donner la capacité aux citoyens de se réunir, de s'organiser pour défendre un projet particulier** et toutes les associations ne défendent pas le même projet donc je considère qu'il est normal, **qu'il est sain qu'elles soient en concurrence sur leur projet politique respectif**, c'est une question de démocratie. En revanche, le fait d'avoir trop d'associations qui défendent le même projet politique n'est pas une bonne chose, c'est une perte d'énergie. En résumé autant on peut et on doit travailler à la mutualisation d'outils, autant il faut que tous les projets politiques puissent vivre

Il faut néanmoins garder à l'esprit **l'approche gestionnaire des collectivités publiques** qui développent les appels à projets et réduisent fortement les possibilités d'initiatives. Or il serait possible de **redonner cette capacité d'initiatives au milieu associatif** si les élus arrêtaient de penser qu'un excédent dans une association est un trop perçu. Il y a là **un paradoxe : on reproche au monde associatif d'être dépendant des fonds publics, mais on ne lui laisse pas les moyens de générer une capacité financière lui permettant d'innover**, d'investir dans de nouvelles pratiques. Cette exigence ne s'applique pas du tout au secteur marchand.

Thierry Abaléa SEMA FOR : Concernant les relations avec les collectivités et d'une manière générale avec les élus, je rappelle que selon une étude du CEVIPOF un maire sur deux ne souhaite pas se représenter. Cela doit nous interpeller, il y a certainement une convergence avec les difficultés que rencontre le milieu associatif. Cela doit nous interroger sur **la qualité de la démocratie locale et les intérêts convergents** à défendre ce commun. La parole que l'on doit tenir en direction de nos partenaires que sont les collectivités locales qui est **l'inquiétude qui pèse sur l'avenir de l'organisation des territoires et sur cette désaffection de l'engagement citoyen.**

Quant à la question du marché, il est évident que les associations depuis longtemps se sont inscrites dans une logique de produire des biens et services et de les vendre si possible au prix réel. **Ce qui pose problème aujourd'hui c'est ce prix ; sa fixation est pervertie.** On ne peut pas cantonner l'économie et la richesse d'un territoire à la question du marché de l'offre et de la demande. **Ce que porte le fait associatif ou l'économie sociale et solidaire c'est l'identification des besoins et les modalités de réponses à des besoins élémentaires et des besoins sociaux.** Sur cette question on ne peut pas être dans la simple logique de l'offre et de la demande. Dans ce domaine, il y a **convergence d'intérêts avec les collectivités publiques. Les associations ont une expertise qui devrait alimenter les politiques publiques.** Néanmoins, pour **pouvoir porter les besoins du territoire, il faut que les associations soient reconnues pour ce qu'elles sont**, qu'elles puissent exister, c'est aujourd'hui un problème. La réponse de la politique publique ne peut pas résider uniquement dans un appel à projet. Cette dimension, la prise en compte des associations pour ce qu'elles sont et non pas seulement pour ce qu'elles font n'existe



pas aujourd'hui, n'est pas prise en compte dans leur financement. Par exemple, lorsque des réunions sont organisées en journée, les bénévoles ne peuvent pas y participer. Seules les associations qui ont les moyens d'employer des salariés peuvent y aller et quand les réunions sont organisées le samedi et que l'on a besoin de techniciens c'est également compliqué, les bénévoles sont disponibles mais pas les salariés. Il faut **bien valoriser également cette expertise du monde associatif faite de bénévoles et de salariés engagés**, il n'y a pas d'antinomie, qui est mise à disposition des collectivités publiques.

Aujourd'hui, on renvoie le fait associatif à sa simple capacité à offrir des biens et des services à moindre coût. On parle de l'association prestataire et uniquement reconnue comme prestataire pouvant répondre à ce que la collectivité ne peut pas mettre en œuvre toute seule ou qu'elle préfère déléguer. **Tout ce qui fait la richesse d'un territoire, la possibilité de bien vivre sur ce territoire, de faire vivre les équipements qui y contribuent, est porté pour une très large part par le tissu associatif.** Il existe des études qui montrent que ce bien vivre dans les territoires, la convivialité, contribue à sa richesse et peut être valorisé en termes de PIB.

JFD : On a dénaturé la comptabilité des associations. Elle ne correspond pas à l'état d'esprit dans lequel on a défini l'économie sociale dans les années 70. **L'essentiel, c'est l'économie sociale instituante, celle qui ne se comptabilise pas dans l'économie de marché, c'est aussi celle qui n'a pas de salarié.** Aujourd'hui quand on parle d'économie sociale on ne parle que d'associations gestionnaires, 1 association sur 9.

Anne Marie Kervern : Effectivement, **l'expertise des associations est absolument nécessaire dans un certain nombre de domaines pour nos politiques publiques**, et particulièrement l'expertise d'usage que ces associations fédèrent. Dans le champ du handicap, par exemple, il est **impossible de développer une politique publique sans mobiliser cette expertise d'usage.** La mobilisation de cette expertise doit être reconnue. En revanche, je suis très mal à l'aise dans ce que j'ai entendu sur l'opposition appel à projets et appel d'offres et fonctionnement des associations. **Je distingue bien l'appel à projet qui est plus généraliste** et où l'association garde ses capacités d'initiative, d'originalité, de fidélité à son projet politique...**de l'appel d'offre** qui est beaucoup plus cadré et où l'on est plus dans le domaine de la convention. En ce qui concerne l'appel à projets, là où je suis mal à l'aise, c'est que pour développer l'inclusion des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire, je n'aurais pas avancé du tout si je n'étais pas passée par des appels à projets. En effet, même si les associations disent dans leur projet : « on est ouvertes à tous », elles ne définissent pas les moyens de cette accessibilité à tous les citoyens. On est dans l'incantation. Il faut **ré interpellé la globalité du projet** et non dire il y a un surcoût et considérer les personnes en situation de handicap comme des personnes à part. On est donc obligé de passer par **l'appel à projet pour booster cette prise en compte de l'inclusion des personnes en situation de handicap.**



E. Thomas, PL de Recouvrance : Il faut commencer par **co-construire les politiques publiques**.

JFD. Pour qu'il y ait co-construction, il faut qu'il y ait reconnaissance **la légitimité démocratique des associations**. Les associations ne répondent pas forcément à tous les besoins des habitants, les collectivités peuvent le faire, est-ce que **le projet politique du mouvement associatif ne serait pas de participer à déceler les besoins ou les populations qui échappent aux politiques publiques ?**

Sylvie Mousset : Dans nos entreprises on doit aller séduire les dirigeants et on se bat pour adapter nos mots de RSE ou de Social Business qui peuvent permettre de réaliser de belles expériences.

La difficulté dans les associations, comme dans les entreprises et les collectivités est qu'on travaille en « tuyau », Il faut absolument **réussir à décloisonner tant les projets que les budgets**.

=====

Présents :

Abaléa Thierry, Séma'For - Bigouin Yannick, mouvement associatif de Bretagne – Caroff Jean-Pol, ADESS Morlaix, Cellaouate - Cormery Cécile, Groupement d'employeurs associatif intersectoriel du Finistère- Drapery Jean-François, CNAM RECMA, Hervé Yannick, mouvement associatif, Hinault Marie-madeleine, CESER Bretagne, Jézéquel Michel – Don Bosco – Kervern Anne-Marie, Adjointe au maire de Brest – Larpent Maryse, conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest – Latimer Hervé, CESER Bretagne, Le Breton Marie-Pierre – Fédération des familles rurales du Finistère – Le Lay Nicolas, association départementale des auberges de jeunesse – Le Roux Johanna, association départementale des auberges de jeunesse – Mazé Marlène, danse à tous les étages – Mobeck Jean-Marc, Maison de quartier de Lambézellec-Brest, Mousset Sylvie, fondation SNCF Bretagne – Rannou Bernez, Don Bosco - Raullin Ludovic, secours catholique du Finistère – Roux Xavier, AILES – Thomas Emilie, patronage laïque de Recouvrance – Vivien Nelly, Francas du Finistère -

Excusés : Broudin Vincent, centre socioculturel l'AGORA – Hémary Gabrielle, AMADEUS Aide et soins, Léon Jean-Jacques, association An test – Roudaut Jean-Claude, Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest- Le Jeune Henri, Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest.